

Penser d'ores et déjà à demain



*Un legs pour la nature –
et pour les générations futures*

Guide testamentaire Pro Natura

pro natura 

Contenu

- 3** **Éditorial: Par amour de la nature**
- 4** **Agir pour la nature, partout!**
Notre legs pour les générations futures
- 6** **Régler sa succession**
De l'ordre et de la clarté
- 9** **Un testament, oui ou non?**
Faites le bon choix
- 10** **Votre testament pas à pas**
Le chemin étape par étape
- 12** **Dispositions légales**
Ce que dit la loi
- 14** **Foire aux questions**
Les questions les plus posées
- 18** **La protection de la nature en pratique**
Un geste quotidien pour la nature
- 20** **Notre engagement en faits et chiffres**
Tour d'horizon des éléments clés
- 22** **L'action de Pro Natura**
Nos thématiques principales et nos objectifs
- 24** **Possibilités et exemples pratiques**
La famille d'abord – et après?
- 27** **Vos souhaits ont un effet durable**
Notre legs pour les générations futures
- 28** **Suggestions et instructions**
La marche à suivre en cas de décès
- 29** **Glossaire**
Les principaux termes autour de la succession
- 31** **Vue d'ensemble et documents**
Les principaux formulaires et modèles



Par amour de la nature

La nature vous tient-elle autant à cœur qu'à nous? Pro Natura agit pour la nature, partout! Voilà ce pour quoi nous nous engageons chaque jour, sur le plan personnel comme professionnel. Voilà le sens de notre travail. Car si la nature se définit par son évolution constante, elle n'en doit pas moins perdurer. La nature nous accompagne, façonne qui nous sommes et génère, grâce au sol et à la terre, une valeur durable. C'est notre legs pour les générations futures.

Enfant déjà, j'étais émerveillée par la diversité de la faune et la flore. Je me souviens de ce vieux livre sur les plantes médicinales que je feuilletais pendant des heures. Chaque plante, chaque animal qui disparaît aujourd'hui est un émerveillement de moins pour nos enfants et nos petits-enfants. «Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres; nous l'empruntons à nos enfants.» C'est cette parole emplie de sagesse, venue des peuples autochtones d'Amérique du Nord, qui guide plus que n'importe quelle autre mon engagement en faveur d'une nature préservée.

Ursula Schneider Schüttel
Présidente

La nature est pour moi synonyme à la fois de fascination, d'inspiration, d'énergie et de responsabilité. Je m'engage bénévolement aux côtés de Pro Natura depuis mes jeunes années – en participant aux travaux d'entretien de nos réserves naturelles, au comité directeur de l'une de nos sections ou encore à l'action «À l'eau castor!» (aujourd'hui «Action Castor & Cie»), qui lutte pour le retour du sympathique rongeur en Suisse. J'assume aussi désormais le rôle de secrétaire général. Aujourd'hui, Pro Natura agit activement, «pour la nature, partout!». Je contribue volontiers à cet engagement.

Urs Leugger-Eggimann
Secrétaire général



Le Parc national suisse

L'origine et la pierre angulaire de Pro Natura - nous évoluons, mais restons fidèles à nos racines.

Notre legs pour la nature - et pour les générations futures

Agir pour la nature, partout! Les objectifs que Pro Natura se fixe pour l'avenir sont issus d'une longue tradition: depuis plus de 110 ans, nous protégeons les grands comme les petits paradis naturels que recèle la Suisse et préservons ainsi l'habitat du monde animal et végétal indigène. Pratique, politique, écologique - durablement.

Pro Natura a été fondée en 1909 pour financer la création du premier Parc national en Engadine. Aujourd'hui, Pro Natura protège plus de 700 réserves naturelles dans tout le pays - mais poursuit néanmoins son engagement pour le Parc national et lui consacre chaque année un franc par membre de l'association. Qui n'a jamais fait d'excursion familiale ou scolaire là-bas?

L'objectif initié en 1909 avec le Parc national suisse continue de guider activement l'association: la préservation des grands comme des petits paradis naturels du pays grâce à des achats, des locations, des dons ou des contrats de gestion. Pro Natura préserve les biotopes, assure un entretien optimal des espaces et crée de nouveaux refuges pour les animaux et les plantes menacés. Les plus de 700 réserves naturelles que compte la Suisse témoignent clairement de l'action de l'association.

Dans la sphère publique et politique, Pro Natura donne une voix forte à la nature, notamment grâce aux nombreux membres de ses sections cantonales. Mais elle entend également éveiller dans le cœur des gens un véritable amour de la nature: une tâche aujourd'hui plus utile que jamais, alors que plus d'un tiers de toutes les espèces animales et végétales se voient menacées. Qui ne se souvient pas avoir vu jadis cet oiseau ou

cette plante qui n'existe plus aujourd'hui?

Pro Natura protège les rainettes et les sauterelles comme les lynx et les castors, et permet la floraison d'orchidées rares: une protection moderne de la nature ne se limite plus aux réserves naturelles. Pro Natura promeut la biodiversité sur l'ensemble du territoire, fidèle à son principe «Agir pour la nature, partout!». Dans tout le pays, bénévoles et employés de Pro Natura unissent leur force pour mettre en œuvre des projets de protection des espèces. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent s'engager pleinement pour la nature aux côtés de Pro Natura grâce à des missions d'entretien bénévoles.

Pro Natura est une association créée en 1909 sous le nom de Ligue suisse pour la protection de la nature.

Ils s'unissent pour la nature:

-  170 000 membres
-  25 000 donateurs
-  3 000 bénévoles et volontaires
-  150 employés

De l'ordre et de la clarté

Réglez votre succession à temps: arrangez les derniers détails prudemment et soigneusement tant que vous pouvez encore le faire en toute autonomie – après tout, vos dernières volontés vous appartiennent!

Votre succession n'est autre que votre legs pour les générations futures – un legs durable. Il est en tous cas judicieux de prévoir les dispositions adéquates, quel que soit le montant de vos actifs ou l'étendue de vos biens. Et ce n'est pas une question d'âge: nous savons tous qu'il n'est jamais trop tôt, mais qu'il sera peut-être un jour trop tard. Pensez à tout, soyez prévoyant, faites de l'ordre et apportez de la clarté.

Vous enlevez ainsi un poids des épaules de vos proches, car ils sauront comment exaucer vos souhaits. Vous aurez également la certitude de laisser quelque chose aux personnes et aux institutions dont vous êtes proche aujourd'hui et qui comptent pour vous. Vous resterez ainsi fidèle à vous-même et à vos valeurs, et transmettez quelque chose de durable.

Avez-vous besoin d'un testament?

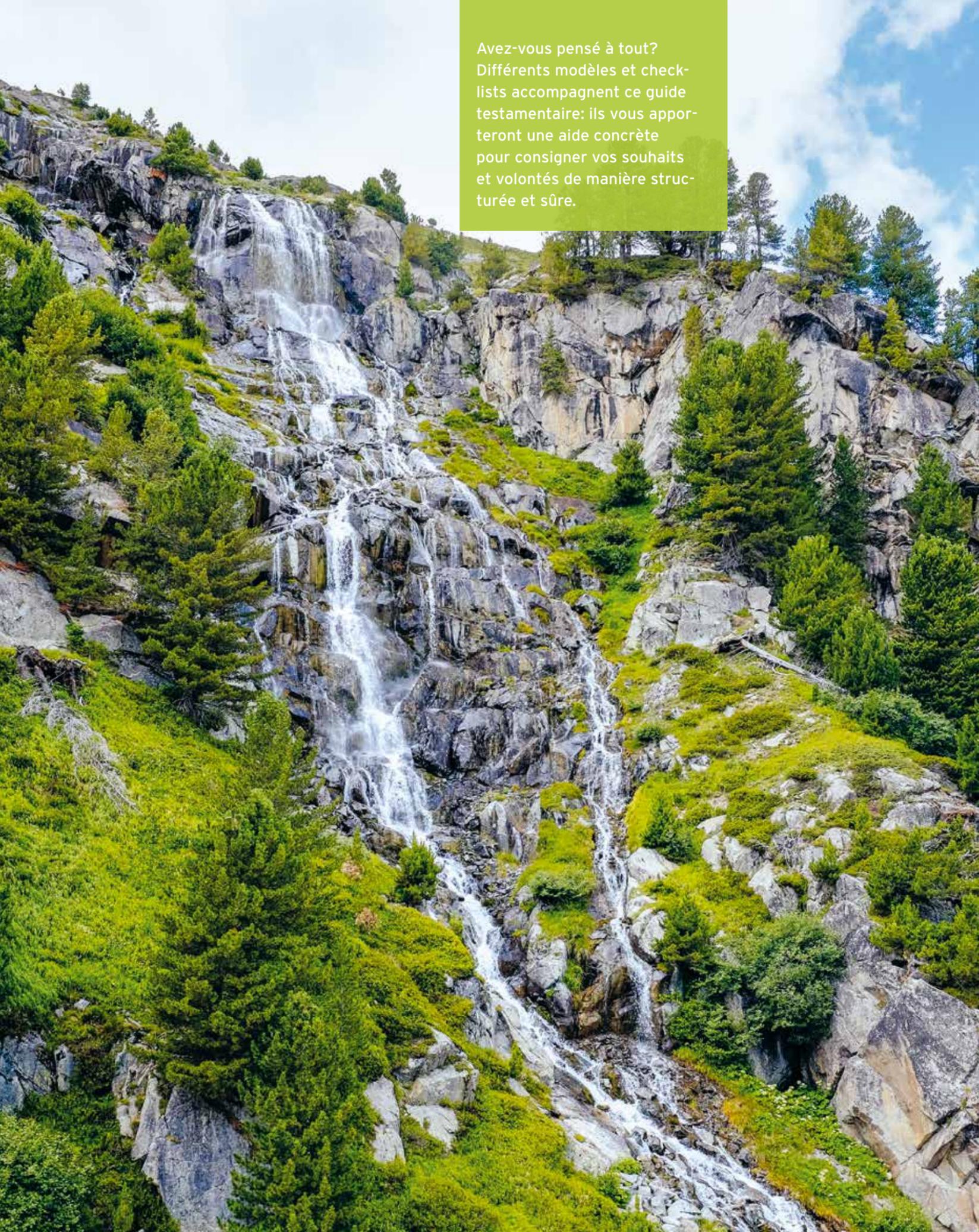
Si vous voulez que vos proches ne soient pas oubliés et que vos souhaits soient respectés, un testament s'impose. Vous éviterez ainsi de nombreux soucis et conflits, car les malentendus entre les proches des testateurs ne sont pas rares.

Un testament vous permet d'être certain que tout est organisé et réglé avec prudence et bienveillance: pour votre famille, vos amis et tout ce qui vous est cher.

En l'absence de testament ou de pacte successoral, vos souhaits particuliers ne pourront pas être pris en compte. C'est la loi qui tranchera. Sans parent héritier, la totalité de votre succession reviendra à l'État.

Il faut du courage pour aborder cette question inéluctable. Il est donc d'autant plus important d'avoir suffisamment tôt une vue d'ensemble claire et concrète de votre succession et de régler chaque détail.





Avez-vous pensé à tout?
Différents modèles et check-
lists accompagnent ce guide
testamentaire: ils vous appor-
teront une aide concrète
pour consigner vos souhaits
et volontés de manière struc-
turée et sûre.

Votre testament, votre choix

Choisissez votre voie et trouvez la forme de testament juridiquement valable qui vous convient – car le testament est l'étape indispensable pour que vos dernières volontés soient réellement honorées:

1. Le testament olographe

Ce testament est écrit de votre propre main. Veillez dans ce cas aux points suivants:

- ✦ Écrivez votre testament à la main du début à la fin. Les testaments rédigés à la machine à écrire ou à l'ordinateur ne sont pas valides.
- ✦ Votre testament doit porter le titre «Testament», «Dernières volontés» ou «Dispositions testamentaires». Inscrivez à la main également le lieu où vous avez rédigé votre testament ainsi que la date exacte, constituée du jour, du mois et de l'année.
- ✦ Signez le testament.
- ✦ Accompagnez chaque modification, correction ou ajout du lieu, de la date et de votre signature. Si le testament précédent est toujours valide, mentionnez-le expressément dans un testament ultérieur.

2. Le testament public

Le testament public ou notarié est établi selon vos volontés par un spécialiste. Cela présente le grand avantage de garantir l'absence totale d'erreurs. Les erreurs de forme ou les formulations ambiguës pourraient malencontreusement entraîner des confusions et des conflits autour de votre héritage, voire invalider votre document.

Étape par étape

Une fois que vous avez choisi la forme de votre testament, il vous reste à le rédiger en six étapes simples. Prenez le temps qu'il faut, posez-vous les bonnes questions et faites-vous conseiller correctement.

Première étape Commencez par faire l'inventaire de vos actifs. N'oubliez pas les objets de valeur tels que les bijoux, les antiquités, les tapis ou les objets d'art – et d'éventuels terrains ou biens immobiliers. Différents outils et check-lists accompagnent ce guide et devraient faciliter cette première étape.

Deuxième étape La loi prévoit une certaine répartition de votre héritage (voir «Dispositions légales»). Vous avez toutefois la possibilité d'en faire bénéficier des personnes et des organisations comme vous l'entendez. Qui cela concerne-t-il? Quelles personnes et organisations comptent suffisamment pour vous pour que vous leur laissiez quelque chose?

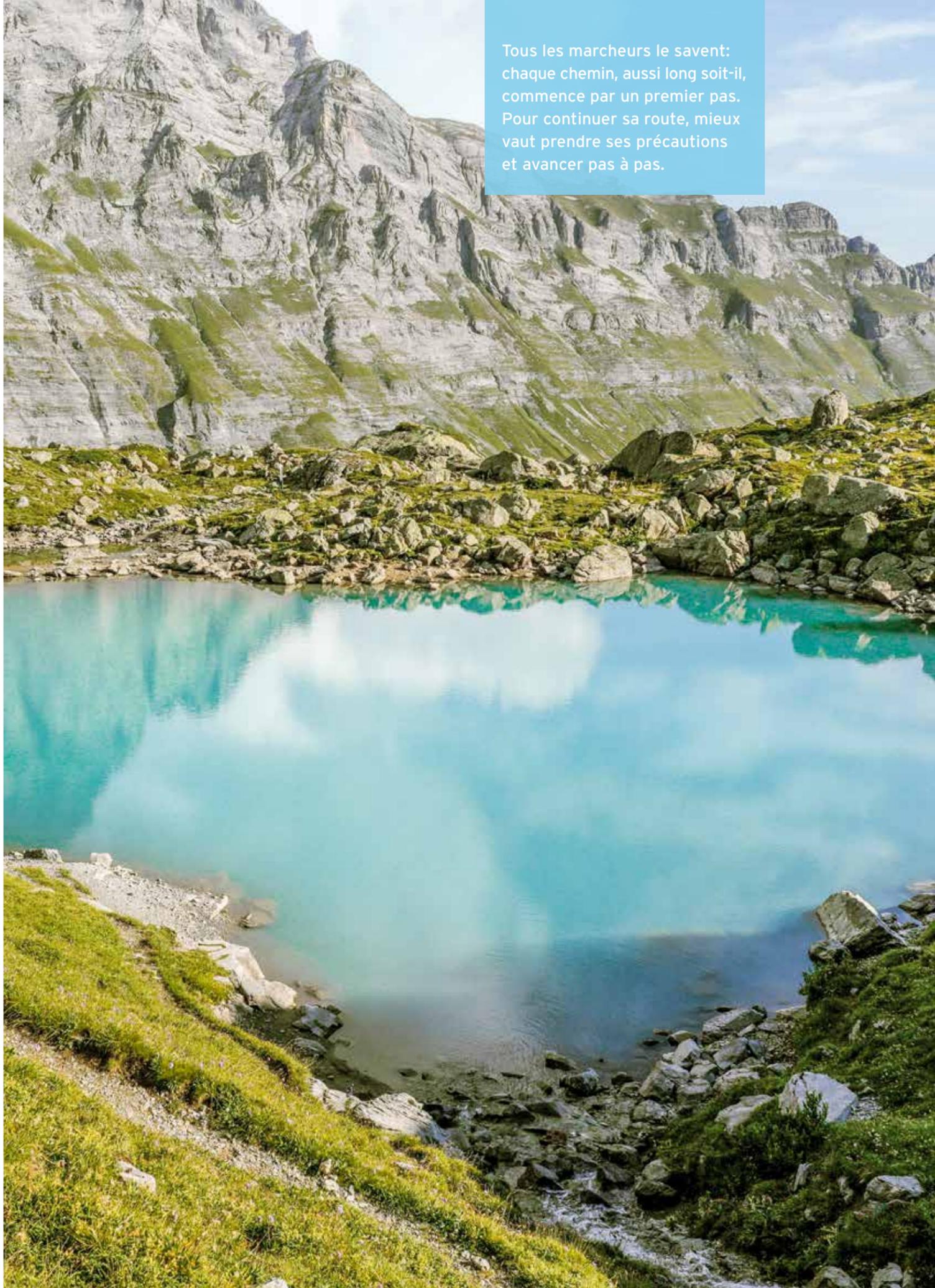
Troisième étape Avez-vous décidé qui désigner comme bénéficiaires? Vous pouvez dans ce cas réfléchir aux montants et objets que vous souhaitez laisser à chacun. Qui aura le plus l'utilité de quoi? Qu'est-ce qui fera le plus plaisir à qui? Cette étape est difficile et demande du temps. Prenez suffisamment de temps pour la mener à bien – et n'oubliez pas de parcourir les outils fournis.

Quatrième étape Une fois arrivé là, vous pouvez rédiger un projet de testament. Lorsque vous aurez couché vos réflexions sur le papier, il sera plus facile d'y revenir. Avez-vous pensé à tout ou manque-t-il encore une personne ou une organisation? Vous pouvez également laisser

vos projets reposer un moment afin d'y revenir plus tard avec davantage de recul. Pour plus de sécurité, faites-le relire par une personne de confiance au fait de la législation.

Cinquième étape Dans des situations complexes, ou si vous avez des raisons de penser que vos dernières volontés pourraient être mal interprétées, voire causer des conflits, il est judicieux de désigner une personne de confiance comme exécuteur testamentaire. Il peut par exemple s'agir d'un ami de longue date, d'un notaire ou d'une société fiduciaire. Le rôle de l'exécuteur testamentaire est de préparer la répartition de l'héritage conformément à la volonté du testateur et de répartir les legs. Le nom et l'adresse de l'exécuteur testamentaire doivent être indiqués dans le testament.

Sixième étape Il vous reste désormais à vous assurer que votre testament sera trouvé après votre décès et tombera entre de bonnes mains. Idéalement, remettez-le à un notaire, à une personne de confiance ou à un organisme officiel. Les services administratifs de votre commune ou de votre ville pourront vous renseigner sur l'organisme officiel compétent. Si vous ne choisissez aucune de ces possibilités, conservez le testament vous-même en lieu sûr et assurez-vous qu'il sera trouvable à votre décès.



Tous les marcheurs le savent: chaque chemin, aussi long soit-il, commence par un premier pas. Pour continuer sa route, mieux vaut prendre ses précautions et avancer pas à pas.

Dispositions légales

Le partage successoral

Si vous ne laissez aucun testament, le partage successoral légal s'applique automatiquement. Il prévoit que vos héritiers soient en premier lieu votre conjoint* ainsi que vos descendants. Si vous n'en possédez pas, des parents éloignés seront vos héritiers. Si vous n'en avez pas non plus, la totalité de votre succession reviendra à l'État.

* Sont assimilés aux conjoints les partenaires enregistrés conformément à la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe.

L'impôt sur les successions

L'impôt sur les successions est diversement régleménté selon les cantons. Il est généralement prélevé sur la succession. Les successions au profit d'organisations d'utilité publique telles que Pro Natura sont exonérées d'impôt sur les successions dans la plupart des cantons.

Parts légales, réserves et quotités disponibles

Un testament ou un pacte successoral vous permet de modifier la succession légale. Vous n'avez toutefois pas les mains totalement libres. Le droit successoral prévoit que certaines personnes reçoivent une part minimale de votre héritage, appelée réserve.

Parts légales (sans testament ni pacte successoral)



Réserves et quotités disponibles



La personne décédée laisse derrière elle un conjoint et des enfants:



1/2: conjoint
1/2: enfants



2/4: quotité disponible
1/4: conjoint
2/4: enfants

La personne décédée était veuve ou divorcée et laisse derrière elle trois enfants:

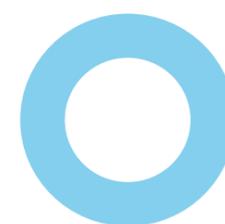


1/3: 1^{er} enfant
1/3: 2^e enfant
1/3: 3^e enfant

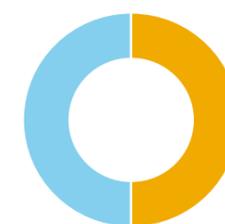


3/6: quotité disponible
1/6: 1^{er} enfant
1/6: 2^e enfant
1/6: 3^e enfant

La personne décédée laisse derrière elle uniquement un conjoint:

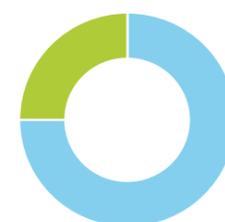


1/1: conjoint

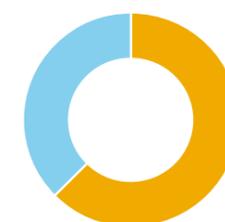


1/2: quotité disponible
1/2: conjoint

La personne décédée laisse derrière elle un conjoint et des frères et sœurs:

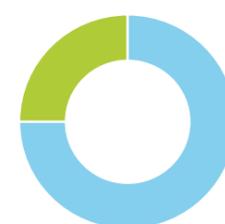


3/4: conjoint
1/4: frères et sœurs

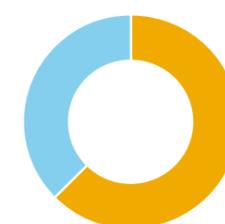


5/8: quotité disponible
3/8: conjoint

La personne décédée laisse un conjoint et ses père et mère:



3/4: conjoint
1/4: père et mère



5/8: quotité disponible
3/8: conjoint

La personne décédée laisse derrière elle uniquement un ou deux parents:

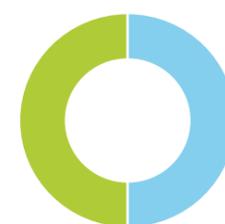


1/1: un ou deux parents



1/1: quotité disponible

La personne décédée laisse derrière elle un ou deux parents et des frères et sœurs:



1/2: un ou deux parents
1/2: frères et sœurs



1/1: quotité disponible

La personne décédée laisse derrière elle des frères et sœurs ou leurs enfants:



1/1: frères et sœurs ou leurs enfants



1/1: quotité disponible

La révision du droit successoral offre une meilleure protection aux nouvelles formes de famille et vous permet de tenir compte d'autres préoccupations importantes.

Foire aux questions

Selon le droit successoral, puis-je disposer librement de la totalité de mes biens?

Par principe, vous le pouvez. Pour protéger vos plus proches parents, la loi prévoit toutefois certaines réserves. Ainsi, vos enfants et votre conjoint ont droit à une part réservataire. La hauteur de cette réserve diffère selon le degré de parenté. Vous trouverez des informations plus précises à ce sujet au chapitre «Dispositions légales».

Puis-je déshériter quelqu'un?

Vous ne le pouvez que si l'héritier réservataire a gravement enfreint le droit de la famille. L'exhérédation doit toujours être justifiée dans le testament.

Je ne suis pas marié. De quoi héritera mon partenaire de vie (concubin) si je ne rédige aucun testament?

De rien du tout. Seuls les partenaires mariés, les partenaires enregistrés, les enfants, les parents et éventuellement les parents plus éloignés disposent d'un droit de succession légal (voir le graphique du chapitre «Dispositions légales»).

Je ne suis pas marié. Puis-je assurer la retraite de ma concubine?

Vous pouvez désigner votre concubine comme bénéficiaire de votre testament ou de votre pacte successoral. Néanmoins, dans de nombreux

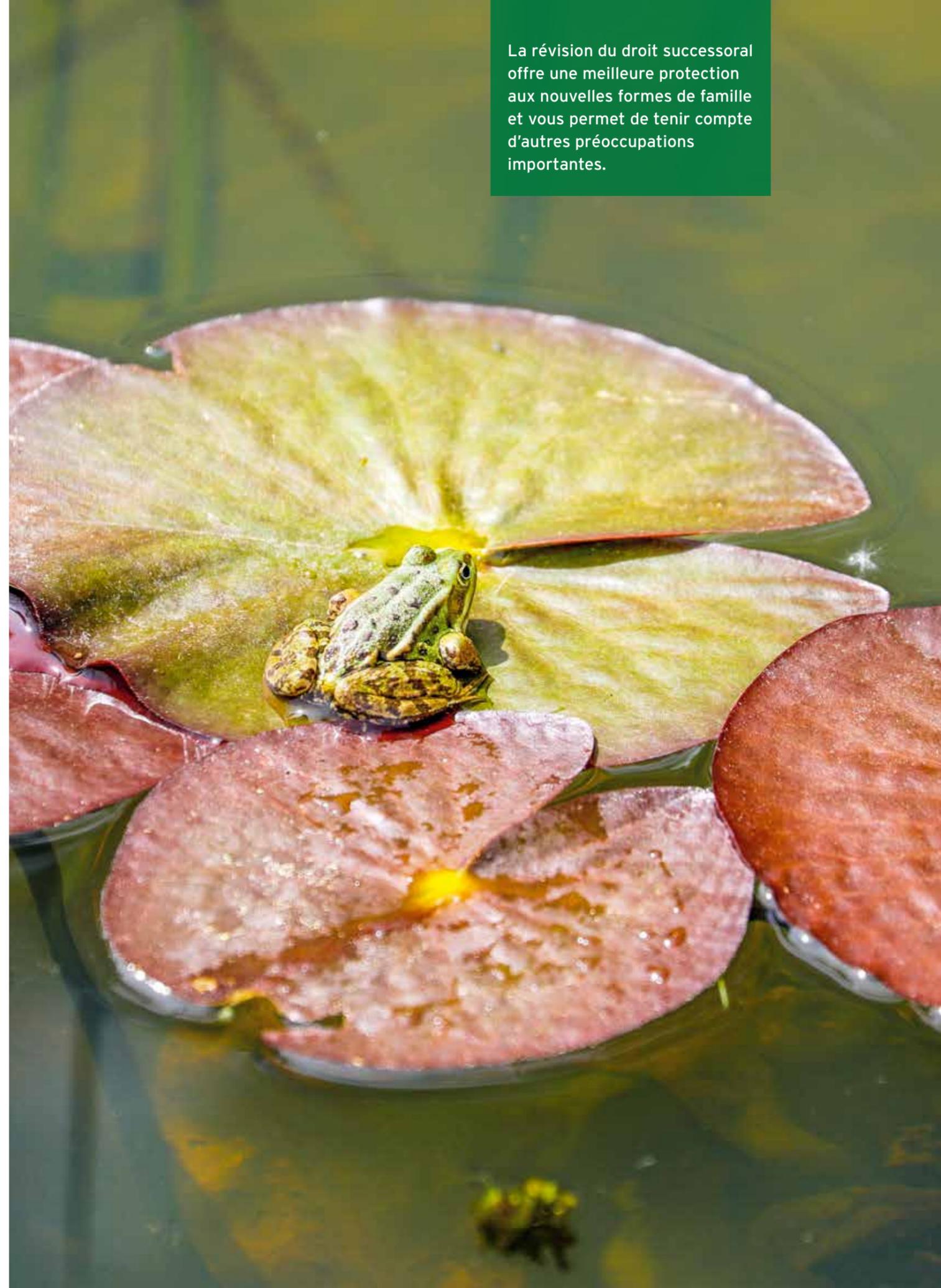
cantons, les concubins paient encore un impôt sur les successions élevé. Il peut donc s'avérer plus judicieux de souscrire une assurance-vie au profit de votre partenaire. Vous pouvez en outre lui laisser votre héritage en usufruit. Cela signifie qu'elle pourra, par exemple, habiter dans votre maison jusqu'à la fin de ses jours et percevoir les rentes de vos actifs. Ce n'est qu'après le décès de votre concubine que l'héritage sera réparti entre les héritiers que vous avez désignés.

Qu'en est-il si je suis seul?

Sans héritiers réservataires, c'est-à-dire si vous ne laissez derrière vous ni parents ni enfants, vous êtes pleinement libre de votre décision. Vous pouvez léguer la totalité de votre héritage à une organisation d'utilité publique ou à une personne. Votre décision n'est pas contestable. Sans testament, vos actifs reviendront à d'éventuels parents éloignés. À défaut, c'est l'État qui héritera.

Quelles sont les possibilités dont je dispose si je souhaite inclure dans mon testament une organisation d'utilité publique telle que Pro Natura?

Vous pouvez laisser un legs (un montant donné ou des biens) à l'organisation que vous avez choisie, en la désignant comme grevée ou appelée. Si vous n'avez aucun parent réservataire, vous pouvez désigner l'organisation comme unique héritière.





L'imposant glacier d'Aletsch, symbole ancestral de la région, est en grand danger - le changement climatique menace bien plus que la faune et la flore. Dès aujourd'hui, agissons intelligemment pour demain.

Si je lègue quelque chose à une organisation d'utilité publique telle que Pro Natura, puis-je définir la façon dont mon héritage ou mon legs devra être utilisé?

Vous pouvez bien entendu disposer de l'utilisation de votre succession. Cependant, il est fréquent que beaucoup de temps passe entre la rédaction du testament et la répartition de l'héritage. La situation sur laquelle vous vous êtes appuyé peut avoir beaucoup changé entre-temps. Il est donc recommandé de ne pas limiter la finalité d'utilisation. L'organisation d'utilité publique pourra ainsi utiliser votre legs là où elle en a le plus besoin et là où elle en tirera un bénéfice maximal. Toutefois, si vous souhaitez déterminer la finalité d'utilisation, il est conseillé de le faire après discussion avec l'organisation concernée. Vous serez ainsi certain que votre legs répondra à un besoin réel.

Que dois-je savoir à propos de l'impôt sur les successions?

Normalement, un impôt sur les successions sera prélevé sur votre succession. Le montant de cet impôt varie selon les cantons. Dans presque toute la Suisse, les organisations d'utilité publique telles que Pro Natura sont toutefois exonérées de cet impôt. Un legs à une telle organisation lui bénéficiera donc en totalité.

Puis-je modifier mon testament?

À tout moment. Vous pouvez apporter quelques modifications, corrections ou compléments mineurs dans le testament existant, en précisant le lieu et la date, et en signant. En cas de modifications plus importantes, il est recommandé de rédiger à nouveau le testament. Vous éviterez ainsi tout malentendu.

Qui peut me conseiller?

Vous pouvez rédiger vous-même un testament simple à l'aide du présent guide. Si vous souhaitez vous assurer que vos dernières volontés ne seront pas mises à mal par une erreur d'inattention ou une formulation imprécise, nous vous conseillons de faire vérifier votre testament par un notaire ou un avocat. En cas de situation difficile, tournez-vous dans l'idéal vers un juriste. Bien entendu, Pro Natura vous aidera volontiers pour toute question et vous mettra en contact avec un spécialiste de votre région, avec lequel vous pourrez régler votre succession.

Où dois-je conserver mon testament?

Le mieux est de le confier à un notaire, à une personne de confiance ou à un organisme officiel. Les services administratifs de votre commune ou de votre ville pourront vous diriger vers l'organisme officiel compétent. Vous pouvez bien entendu également conserver le testament vous-même en lieu sûr. L'essentiel est que l'on puisse le trouver après votre décès.

La protection de la nature en pratique

La protection concrète et pratique de la nature est la marque de fabrique de Pro Natura. Nous préservons les grands comme les petits paradis naturels dans toute la Suisse – depuis la création du Parc national en 1914 et pour les générations futures.

Notre savoir-faire, notre amour pour la nature et les nombreuses missions bénévoles nous permettent de protéger et d'entretenir marais, prairies fleuries, forêts naturelles et zones humides. En Suisse, presque chaque habitant peut visiter une réserve naturelle Pro Natura à proximité de son domicile – vous aussi, n'est-ce pas? Notre éventail de petites et grandes réserves naturelles s'étend du charmant lac de Baldegg aux vastes marais de Rothenthurm, en passant par la romantique arrière-vallée de Lauterbrunnen.

Souvent en partenariat avec les secteurs de la sylviculture et de l'agriculture, nous nous engageons chaque jour en faveur de la préservation concrète de la nature et des espèces. Nos actions comme «Lièvre & Cie», «Castor & Cie» et «Pics & Cie» se concentrent sur les espèces animales menacées. Pro Natura finance toutes ces activités grâce aux cotisations de ses membres, aux dons et aux legs: chaque franc investi dans la protection concrète de la nature permet aux fleurs de fleurir, aux arbres de pousser, aux oiseaux de chanter et aux papillons de virevolter.

«Nos réserves naturelles aussi sont un legs pour les générations futures.»

Urs Tester, chef de la division Biotopes & espèces

Pro Natura possède déjà 70 000 hectares de réserves naturelles – ou participe tout du moins à leur gestion. L'achat de terrains constitue souvent la meilleure possibilité pour protéger notre patrimoine naturel sur le long terme. Les dons et legs portent également leurs fruits.

Tour d'horizon

Les petits fleuves font les grandes rivières: nous consacrons toutes nos forces – chaque heure de travail, chaque don, chaque franc – de manière ciblée, quantifiable et efficace à la nature.

Voilà comment nous atteignons nos objectifs:

 Grâce à notre protection concrète de la nature, nous agissons nous-mêmes sur le terrain. Nous planifions, réalisons et soutenons des projets dans des paysages exploités et non exploités pour préserver les espèces menacées et encourager des pratiques plus proches de la nature.

 Grâce à nos formations à l'environnement, nous transmettons notre passion pour la nature aux jeunes et aux adultes, afin qu'ils développent eux aussi leur sens des responsabilités vis-à-vis de la nature et s'engagent à nos côtés pour réaliser nos objectifs. Pour les générations futures – et pour la nature.

 Grâce à notre protection de la nature au niveau politique, nous améliorons les conditions qui nous permettent d'«agir pour la nature, partout!». Nous représentons les intérêts de la nature et encourageons les collectivités publiques, associations, entreprises et personnes privées à travailler à la réalisation de ces objectifs, qui s'appliquent aussi à nous-mêmes.

1909

Pro Natura a été fondée en 1909 pour financer la création du premier Parc national en Engadine. Aujourd'hui encore, nous lui consacrons chaque année un franc par membre de l'association - le projet n'a pas perdu son importance.

> 700

Pro Natura s'engage durablement pour la protection de la nature grâce à son réseau de plus de 700 réserves naturelles et à sa promotion de la biodiversité en Suisse.

30

Une trentaine de groupes Jeunes+Nature permettent aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences inoubliables dans la nature. Une formation à l'environnement pratique et concrète.

25 Mio.

Pro Natura est financée presque exclusivement par les cotisations de ses membres, les dons et les legs. Son chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 25 millions de francs.

200 000

Notre base est vaste et large. La population nous soutient, nous nous engageons ensemble: 170 000 membres et plus de 25 000 donateurs participent aux projets de Pro Natura - une véritable alliance pour la nature.

env. 70 000 ha

Cette superficie vous dit-elle encore quelque chose? Pro Natura protège des terres cultivées et des biotopes couvrant un total de plus de 700 km², soit 700 millions de m² ou 70 000 hectares.

env. 492 000 h

Ils travaillent pour la nature: environ 3000 bénévoles et volontaires s'engagent aux côtés de Pro Natura, tout comme les 150 collaborateurs des différentes sections. Un engagement efficace tourné vers la nature et l'avenir!

112

Un âge vénérable et une tradition qui nous est chère: nous continuerons tant qu'il le faut. Agir pour la nature, partout et sans répit!

25%

Un quart des zones protégées sont directement placées sous l'égide de Pro Natura. Il s'agit de propriétés acquises, confiées en toute confiance ou données par le biais de baux, d'achats ou de legs.

L'action de Pro Natura

Elle est aussi utile et importante que limpide et simple: notre travail vise à renforcer la biodiversité, à protéger la faune et la flore, à préserver nos ressources naturelles et à conférer à la nature une place plus importante dans le cœur des Suisses. Dans ce but, nous unissons nos forces et nous axons notre action sur des thématiques claires. Nos chefs de division vous en disent plus à ce sujet:

Pourquoi un tiers des espèces animales et végétales indigènes se trouvent-elles sur la liste rouge des espèces menacées? Pourquoi la qualité de nos nappes phréatiques est-elle en danger? Pourquoi même les derniers cours d'eau tumultueux de montagne sont-ils compromis à cause de nouvelles centrales électriques? Bien des réponses relèvent de la politique, car nombre de décisions environnementales d'envergure reviennent au parlement.

La nature a donc besoin d'une voix pour se faire entendre, de manière indépendante et non partisane. Pro Natura est cette voix. Grâce à des conférences, à des actions de sensibilisation, mais aussi à des initiatives populaires et à des référendums, Pro Natura contribue à la mise en place de politiques respectueuses de la nature. Et cela porte ses fruits: ainsi, Pro Natura et ses partenaires ont permis la modernisation de la loi sur l'aménagement du territoire

grâce à l'initiative pour le paysage de 2011 – depuis lors, toutes les communes et tous les cantons ont l'obligation d'exploiter la terre de manière moins intensive. Moins d'étalement urbain: un bénéfice énorme pour la nature, les paysages et notre qualité de vie.

«Les décisions politiques ont souvent de lourdes conséquences pour la nature – Pro Natura cherche le dialogue avec tous les acteurs de bonne volonté, quelle que soit leur couleur politique.»

Stella Jegher, cheffe de la division Politique & affaires internationales



Le Centre Pro Natura Eichholz

Nous ne protégeons que ce que nous chérissons. Tel est le principe qui guide nos formations à l'environnement. Les enfants et les jeunes nous tiennent particulièrement à cœur. Nous leur offrons des expériences inoubliables en pleine nature. Plus de 30 groupes Jeunes + Nature organisent des événements passionnants, des camps en tente aux excursions le long des cours d'eau, en passant par des opérations de sauvetage de grenouilles. Des moments riches en expérience, en jeux et en amusement!

Grâce au magazine Croc'nature, les enfants et leurs familles reçoivent toutes les informations nécessaires sur la nature pour mener à bien leurs propres projets et activités. Pro Natura propose en outre aux écoles un large éventail de matériel pédagogique, d'actions ou de formations. Les enseignants en sont régulièrement informés. Nos formateurs emmènent les classes à la découverte

du monde des fourmis et des castors, et même des lynx, des ours et des loups. Grâce à notre programme diversifié d'éducation à l'environnement, nous aidons les jeunes à se rapprocher de la nature et à agir de manière responsable. Les générations futures pourront ainsi aborder la nature avec respect et prendre des décisions durables.

«Je suis toujours surpris de voir comme certains enfants grandissent très loin de la nature. Mais c'est réconfortant de voir la rapidité avec laquelle ces mêmes enfants entrent en contact avec la nature quand on leur en donne la possibilité.»

Thomas Flory, chef de la division Éducation à l'environnement

Possibilités et exemples pratiques

Un legs en faveur de Pro Natura

Mes dernières volontés

Je soussignée, Claire Rochat, née le 8 juin 1944, domiciliée à Genève, prends les dispositions testamentaires suivantes:

- 1) J'abroge les dispositions prises jusqu'ici.
- 2) Je nomme mon fils, Pierre Rochat, héritier universel.
- 3) Je lègue à l'organisation Pro Natura, Dornacherstrasse 192, 4053 Bâle, une somme de CHF XY.

Genève, le 5 décembre 2021
Claire Rochat

Pro Natura héritière appelée en second lieu

Dispositions testamentaires

Je soussignée, Carla Martinelli, née le 30 janvier 1952, domiciliée à Muzzano, règle ma succession comme suit:

- 1) J'abroge les dispositions prises jusqu'ici.
- 2) Je nomme mon époux Luca Martinelli héritier universel.
- 3) Après le décès de ce dernier, le reste de mon héritage, y compris les immeubles et les terrains, doit revenir à l'association Pro Natura, Dornacherstrasse 192, 4053 Bâle.

Lugano, le 25 mai 2021
Carla Martinelli

Pro Natura cohéritière

Mes dernières volontés

Je soussigné, André Gaillard, né le 26 juillet 1939, domicilié à Tavannes, prends les dispositions testamentaires suivantes:

- 1) J'abroge les dispositions prises jusqu'ici.
- 2) J'institue mes héritiers à parts égales:
 - mon frère Jacques Gaillard, domicilié à Martigny, canton du Valais
 - l'association d'intérêt public Pro Natura, Dornacherstrasse 192, 4053 Bâle
- 3) Mon infirmière, Christiane Blanc, recevra ma commode ancienne.

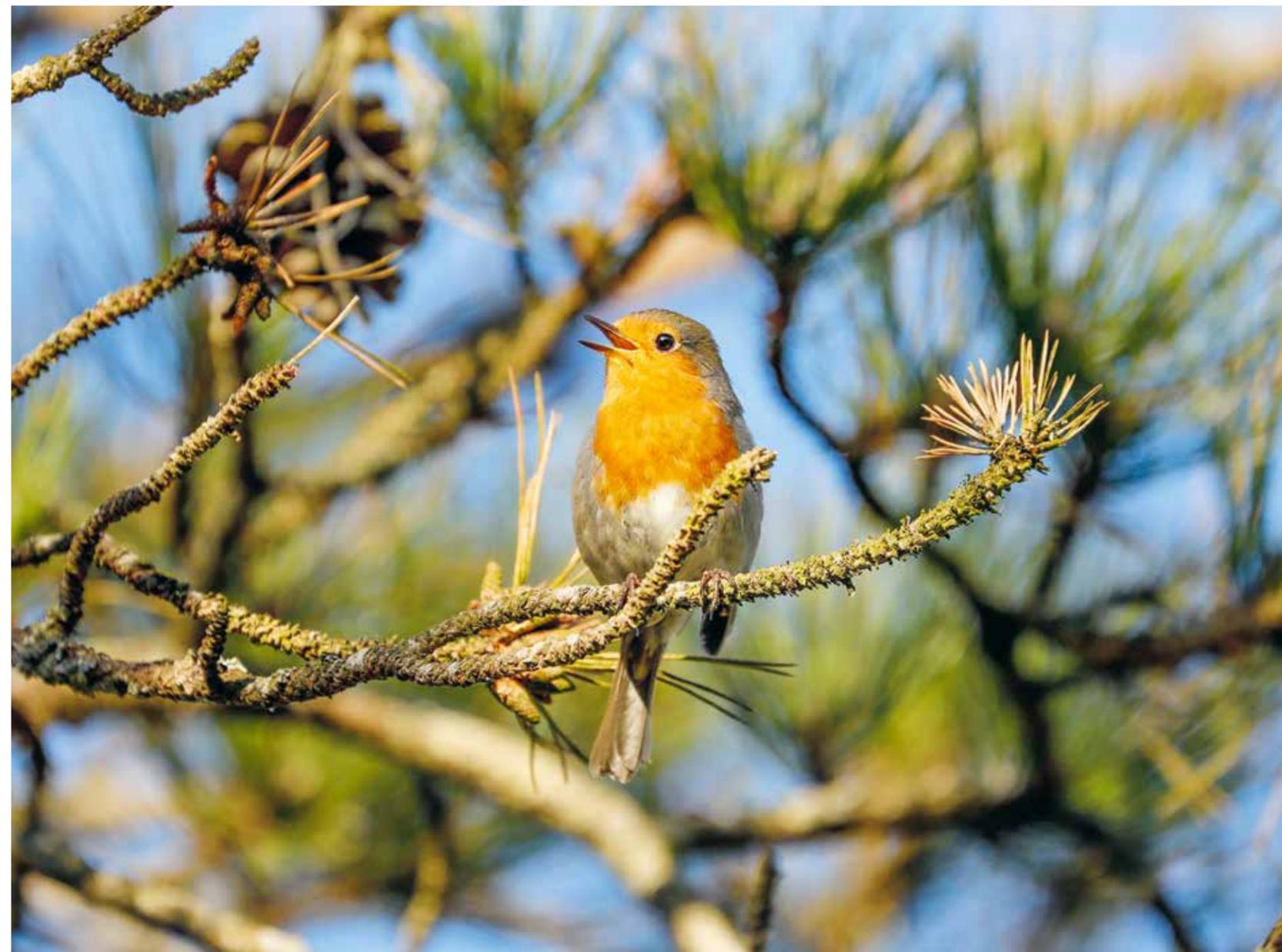
Lausanne, le 5 mars 2021
André Gaillard

Grâce à la quotité disponible, vous pouvez intégrer dans votre testament – outre vos proches – des idées, valeurs ou préoccupations que vous jugez dignes de perdurer. La nature, par exemple. En couchant Pro Natura sur votre testament comme dans les exemples ci-contre, vous envoyez, quel que soit le montant de la succession, un signal fort en faveur d'une nature plus riche et préservée pour les générations futures.

Vous pouvez d'ailleurs léguer non seulement des parts d'actifs, des titres et des assurances, mais aussi des biens tangibles, des terrains et

des biens immobiliers. Dans le cas de terrains, de maisons, de jardins et d'appartements, peut-être avez-vous à cœur qu'ils continuent d'être utilisés de la manière la plus responsable possible. Peut-être avez-vous aussi des souhaits particuliers: nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de tenir compte de vos désidérats et discutons volontiers ensemble des pistes qui s'offrent à vous.

Si vous le souhaitez, nos experts indépendants se tiennent aussi à votre disposition. Nous pouvons par ailleurs toujours vous mettre en relation avec des interlocuteurs de votre région.



Autrefois une résidence d'été, aujourd'hui un centre de protection de la nature: l'histoire mouvementée de la Villa Cassel est aussi impressionnante que le paysage dans lequel elle trône.



Le Centre de protection de la nature dans la Villa Cassel

Vos souhaits ont un effet durable

Votre legs à Pro Natura est un grand cadeau pour la nature – et une promesse pour l'avenir. Tout ce qui vous tient et vous a toujours tenu à cœur pourra ainsi perdurer.

Vous aimez la nature? Elle a besoin de vous: la biodiversité est en recul dans notre pays, les écrins de verdure disparaissent sous le béton et une grande partie de la faune et de la flore est menacée d'extinction. Pro Natura protège depuis plus de 110 ans les petites comme les grandes réserves naturelles et promeut la biodiversité. Envie d'apporter votre pierre à l'édifice? Soutenez concrètement le travail de Pro Natura grâce à un legs:

- Les legs permettent à Pro Natura de mettre en œuvre des projets de protection des espèces. Pour que les êtres humains, les animaux et les plantes puissent continuer à vivre en harmonie dans la diversité.
- Les deux centres nationaux d'éducation à l'environnement, à Aletsch et à Champ-Pittet, attirent à eux seuls plus de 50 000 personnes chaque année. Pro Natura finance les divers programmes, l'entretien des bâtiments, les installations extérieures et les réserves naturelles attenantes principalement grâce aux dons et aux legs.
- Les parcelles de forêt ou les terres cultivées reçues en héritage peuvent également devenir des réserves naturelles ou servir de parcelles d'échange.
- Les legs et les dons destinés à l'achat de terrains permettent de préserver une nature à la beauté sans pareille pour les générations futures.
- Les dons et legs en faveur de l'éducation à l'environnement contribuent à éveiller la compréhension de la nature chez les jeunes. C'est essentiel, car ce sont nos enfants et petits-enfants qui ont l'avenir entre leurs mains – y compris l'avenir de la nature.

Grâce à Pro Natura, soutenez ce qui compte réellement pour vous. Pour la nature – et pour les générations futures. Votre legs est le cadeau de votre vie. Discutez avec nous des pistes qui s'offrent à vous – pensez d'ores et déjà à demain!

En coopération avec l'Association pour les propriétaires respectueux de l'environnement et des relations sociales: www.habitatdurable.ch.
Pour bénéficier de conseils indépendants, dans le cadre ou non d'un testament, contactez conseil@habitatdurable.ch.

**habitatdurable**
propriétaires responsables

Suggestions et instructions

L'ouverture d'un testament peut prendre des semaines. Par conséquent, il est recommandé de tenir à jour certains points importants liés à sa propre disparition. Ceci rend un grand service à vos proches et survivants. Dans vos «dispositions en cas de décès», vous pouvez définir qui doit être informé, qui est votre exécuteur testamentaire, où se trouve votre testament et comment vous souhaitez être inhumé. Placez ce document dans une enveloppe fermée sur laquelle vous inscrirez «instructions en cas de décès», ainsi que vos nom et adresse. Le mieux est de remettre l'enveloppe à un organisme officiel

(p. ex. au contrôle des habitants). Les services administratifs de votre commune ou de votre ville pourront vous renseigner sur l'organisme officiel compétent. Bien sûr, il est également possible d'informer une personne de confiance sur ces points.

Les dispositions peuvent être écrites sous forme de lettre. Vous pouvez recevoir un formulaire préimprimé en vous adressant à votre commune de domicile. N'hésitez pas à consigner et à organiser d'autres souhaits qui vous importent à l'aide des modèles figurant à la fin de ce guide.

Y a-t-il d'autres choses qui comptent pour vous? Des animaux de compagnie, des biens immobiliers? Jetez un œil à nos outils pratiques!

Exemple de lettre préimprimée

Prénom Nom (date de naissance et lieu d'origine)
Rue
NPA Localité

Au contrôle des habitants
Administration
de la localité
NPA Localité

Date

Dispositions en cas de décès

Madame, Monsieur,

Je souhaite être incinéré et enterré dans la tombe commune du cimetière de «Localité». Les personnes suivantes doivent être immédiatement informées de mon décès:

- Nom, Prénom, Adresse
- (autres)

Mon testament a été déposé auprès de l'avocat Me Prénom Nom, Adresse, qui est également mon exécuteur testamentaire.

Sincères salutations

Signature
Prénom Nom

Glossaire: les principaux termes autour de la succession

Testament (également: Dernières volontés)

Un testament ou vos dernières volontés vous permettent de déterminer ce que vous souhaitez qu'il advienne de vos biens et de vos actifs après votre décès.

Héritage (également: Legs)

Un testament vous permet à la fois de répartir vos legs et de désigner des grevés et appelés. Un legs est également appelé héritage. Il comprend des biens ou actifs donnés, issus d'une succession. Ceux-ci sont répartis avant le partage de la succession, les réserves prévues par la loi ne pouvant être modifiées. Les légataires, contrairement aux héritiers, ne sont pas responsables des dettes éventuelles du testateur. Un héritier, par contre, reçoit une part ou la totalité de votre succession, y compris vos dettes le cas échéant.

Réserve

La réserve désigne la part d'héritage minimale à laquelle a droit un héritier (voir le paragraphe «Dispositions légales»). Elle ne peut être retirée à un héritier que dans des cas très graves (exhérédation).

Quotité disponible

La part qui reste d'une succession après soustraction de toutes les réserves est la «quotité disponible». En rédigeant votre testament, vous pouvez en disposer à votre guise.

Pour définir des termes complexes avec le plus de limpidité possible, le présent glossaire est rédigé à la forme masculine. Pro Natura s'engage pour que les êtres humains, les animaux et les plantes puissent continuer à vivre en harmonie dans la diversité: le féminin est, le cas échéant, sous-entendu par la forme masculine sans aucune portée discriminatoire.

Héritiers légaux

Les héritiers légaux sont les héritiers qui, conformément à la loi, reçoivent l'héritage lorsqu'aucun testament n'a été réalisé par le défunt ou que celui-ci n'est pas valide. Les héritiers légaux sont tous les enfants naturels et adoptifs, les conjoints survivants ainsi que l'État. Le conjoint survivant hérite toujours. L'État hérite lorsqu'il n'y a aucun autre héritier.

Testateur

Le défunt qui laisse un héritier.

Exécuteur testamentaire

Le testateur peut mandater dans ses dernières volontés une ou plusieurs personnes en capacité d'agir, pour l'accomplissement de ses volontés. L'exécuteur testamentaire administre les actifs successoraux et exécute le partage successoral. Il est soumis à une surveillance des autorités.

Pacte successoral

Un pacte successoral est conclu entre deux ou plusieurs parties. Il n'est valide que s'il est conclu par un officier public en présence de deux témoins. La principale différence par rapport au testament réside dans le lien contractuel. Un pacte successoral ne peut être modifié ou annulé que par toutes les parties concernées.

Je suis à votre écoute



Vous souhaitez laisser une trace durable? La nature vous tient à cœur? En intégrant Pro Natura à votre testament, vous offrez à la nature un précieux cadeau dont nous prendrons soin. Je vous montrerai volontiers les pistes qui s'offrent à vous et vous fournirai des conseils sur mesure:

Nathalie Schaufelberger



Ligne directe: +41 (0)61 317 92 26
Ligne centrale: +41 (0)61 317 91 91



Contactez-moi par mail:
nathalie.schaufelberger@pronatura.ch



*«Il ne se passe rien dans
la nature vivante qui
ne soit relié au tout.»*

Johann Wolfgang von Goethe



Pro Natura
Dornacherstrasse 192
Case postale
4018 Bâle

Tél. +41 (0)61 317 91 91
mailbox@pronatura.ch

Compte de collecte de dons:
CH11 0900 0000 4000 0331 0

Suivez-nous

 facebook.com/pronatura

 @pronaturach

pronatura.ch

